











Parcours balisé N°108.

Situé à quelques minutes de la sortie de Sépeaux sur l'Autoroute du Soleil, Chevillon n'en souffre pas en nuisances sonores. C'est plutôt les bruits de la nature et de l'eau qui sont prédominants.

 Durée	2h 50	 Difficulté	Facile
 Distance	9,18 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	59 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	61 m	 Commune	Chevillon (89120)
 Point haut	199 m		
 Point bas	160 m		



Trace n° 20077953

Description

Départ depuis le parking de l'église.

(D/A) Dos à l'église, traverser la Rue Gaston Chausson et monter en direction du Grand Marchais. Laisser le cimetière sur la gauche puis un chemin sur la droite avant d'atteindre la Rue de la Juliennerie.

(1) Virer dans cette rue qui s'achève sur un chemin à prolonger pour retrouver un bout de route transversale. Tourner sur la droite sur le chemin stabilisé qui longe un bois. Après une centaine de mètres, se présente à gauche une entrée dans le bois.

(2) Prendre cette entrée entre les talus avec vue sur un champ dans le fond. Poursuivre en ayant à un moment dans une grande courbe un grillage à main droite (à hauteur du chemin tracé sur le fond de carte mais bouché maintenant). Arriver sur un croisement en T.

(3) Se diriger vers la gauche en direction de quelques maisons. Le chemin s'élargit, puis devient stabilisé. Laisser la route partant sur la gauche pour se diriger en face vers un chêne têtard. Juste avant ce chêne, tourner à droite et suivre la haie de thuyas puis, traverser en sous-bois pour arriver sur une voie de desserte. Là, tourner à droite afin d'atteindre une voie routière.

(4) La prendre sur la gauche et arriver à un croisement avec un verger sur la droite.

(5) Tourner à droite et arriver à hauteur d'un étang.

(6) Virer à gauche dans le chemin qui longe l'[Étang de la Grue](#) (panneau 3,5 T). Au carrefour suivant, se diriger vers la gauche avec comme point de repère un château d'eau sur la droite. Déboucher sur une route (D445).

(7) Tourner à gauche pour cheminer sur cette voie vallonnée jusqu'à la route transversale (D16) avec un étang en face.

(8) Traverser la route avec **prudence**, partir sur la gauche puis, de suite sur la droite. Passer sur la digue de l'Étang Neuf puis prolonger dans la courbe, sur le chemin empierré qui monte avec un bosquet sur la droite. Passé le hameau des Gilsons, prolonger sur la route qui conduit à un carrefour.

(9) Au pied du pylône EDF, partir sur la gauche en direction de l'antenne relais. Passer devant la ferme de la Tuilerie et aboutir sur un croisement route/chemins.

(10) Monter la route en direction du village, le parc du château sera sur la droite. Devant l'entrée principale du château, partir sur la gauche en passant au pied du lavoir. Suivre la petite voie bordée de saules têtards et rejoindre la Place de l'Église **(D/A)**.

Points de passage

-  **D/A Départ Place de l' - Église Saint-Barthélémy (Chevillon)**
| N 47.920426° / E 3.176241° - alt. 162 m - km 0
-  **1 Rue de la Juliennerie**
| N 47.916978° / E 3.174416° - alt. 173 m - km 0.41
-  **2 Entrée en sous-bois**
| N 47.914365° / E 3.171573° - alt. 184 m - km 1.01
-  **3 Clôture en grillage à droite et chemin à gauche**
| N 47.908715° / E 3.171649° - alt. 188 m - km 1.86
-  **4 Route transversale**
| N 47.906491° / E 3.185128° - alt. 199 m - km 3.19
-  **5 Croisement de 4 routes**
| N 47.912453° / E 3.185944° - alt. 193 m - km 3.86
-  **6 - Étang de la Grue**
| N 47.909341° / E 3.195678° - alt. 182 m - km 4.69
-  **7 Route transversale**
| N 47.917108° / E 3.198956° - alt. 185 m - km 5.75
-  **8 Intersection D16 - Étang Neuf (Chevillon)**
| N 47.92024° / E 3.191139° - alt. 167 m - km 6.47
-  **9 Croisement**
| N 47.927844° / E 3.180151° - alt. 193 m - km 7.96
-  **10 Vue sur le - Château de Chevillon**
| N 47.922861° / E 3.175115° - alt. 160 m - km 8.69
-  **D/A - Église Saint-Barthélémy (Chevillon)**
| N 47.920411° / E 3.176239° - alt. 162 m - km 9.18

Informations pratiques

Très joli lavoir sur le retour.

Rester attentif lors des cheminements sur les routes.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°108 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en février 2023.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

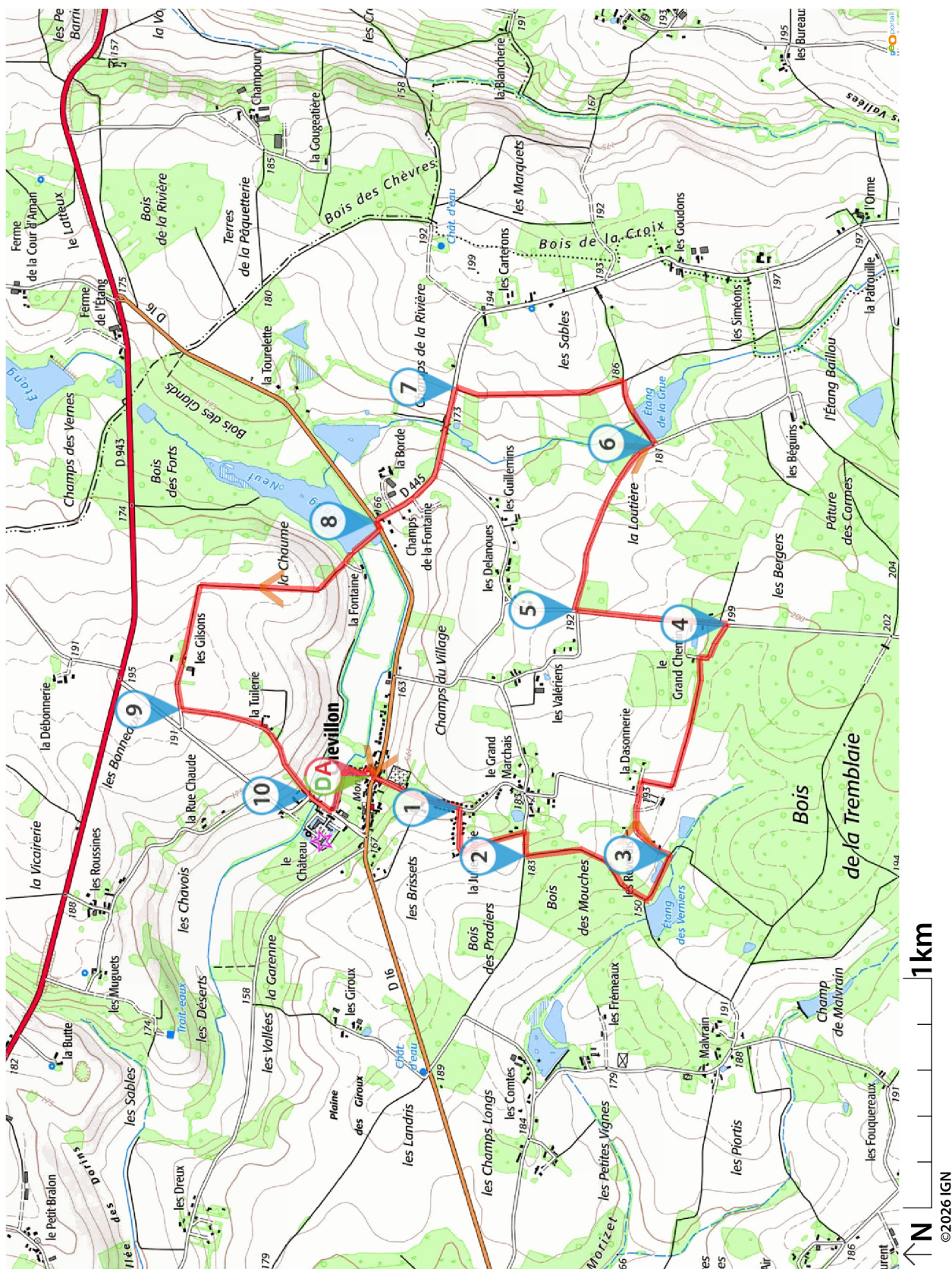
Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

À voir

Centre historique de Charny, renseignements auprès du [Bureau d'Information Touristique](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-au-fil-de-l-eau-depuis-chevillon/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

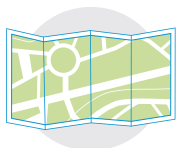
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



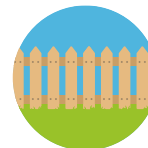
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



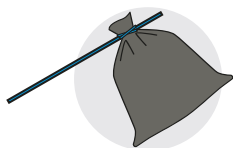
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.